



RAPPORT DE GESTION

**POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE
ET L'EXERCICE TERMINÉS EN 2014**

Le 22 septembre 2014

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités au 30 juin 2014, en parallèle avec les états financiers de la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi que les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion contenus dans le rapport annuel de la Société pour son exercice terminé le 30 juin 2013.

Les états financiers consolidés audités ainsi que les notes y afférentes de la Société pour l'exercice 2014 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. et ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 22 septembre 2014. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Le calcul des pourcentages est basé sur les nombres énoncés dans les états financiers et peut ne pas correspondre aux nombres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Énoncés prospectifs

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à faire des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités, au climat économique mondial relativement au secteur minier, à la conjoncture économique canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses s'avèrent inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation d'actualiser les énoncés prospectifs, même en raison d'événements futurs ou de tout autre facteur se traduisant par de nouvelles informations, sauf si elle y est tenue par les lois applicables en matière de valeurs mobilières. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont expliqués dans le présent rapport de gestion. Pour une discussion plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement des attentes actuelles, veuillez vous reporter à la Notice annuelle de la Société, datée du 22 septembre 2014, qui se trouve sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 2014

- Produits de 71,5 M\$, par rapport à 104,2 M\$ pour l'exercice 2013;
- Marge brute de 5,2 % par rapport à 14,9 % pour l'exercice 2013;
- Marge brute ajustée (excluant la dotation à l'amortissement) de 18,5 %, par rapport à 24,4 % pour l'exercice 2013;
- BAIIA, à la baisse à 3,4 M\$, par rapport à 15,4 M\$ pour l'exercice 2013;
- Perte nette de 6,3 M\$ par rapport à 26,5 M\$ pour l'exercice 2013
- 0,8 million de mètres forés pour l'exercice 2014, en baisse par rapport à 1,0 million de mètres pour l'exercice 2013;
- Réduction de la dette de 6,2 M\$ au cours de l'exercice 2014.

Les résultats d'Orbit Garant pour l'exercice 2014 ont été affectés négativement par la baisse du volume de forage et la baisse des prix, qui reflètent les conditions difficiles du marché qui perdurent quant à la demande de services de forage dans l'industrie minière. Plusieurs grandes et moyennes sociétés minières ont réduit leurs programmes de forage au cours des 16 à 22 derniers mois, et les petites sociétés minières ont considérablement réduit leurs activités d'exploration en raison d'un manque de financement. Les activités de forage des clients d'Orbit Garant, pour l'exercice 2014, reflètent ces tendances globales du marché. La Société continue de contrôler ses coûts, d'ajuster son volume de main-d'œuvre et de gérer ses dépenses d'investissement afin de s'ajuster au niveau actuel des activités.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Depuis son siège social, situé à Val-d'Or, au Québec, Orbit Garant, avec environ 600 employés, gère un parc de 214 appareils de forage qui fournit des services de forage en surface et souterrain au secteur minier et d'exploration au Canada et à l'international. La Société offre aussi des services de forage géotechnique aux sociétés minières ou d'exploitation, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales.

Orbit Garant a des infrastructures complètes et intégrées verticalement à sa filiale Soudure Royale, qui fabrique des appareils de forage pour la Société et pour des tiers (ce qui procure un avantage concurrentiel à la Société en matière de prestation de services de forage et d'équipements). Orbit Garant concentre ses activités dans le « forage spécialisé », à savoir les projets de forage réalisés dans des endroits éloignés ou, selon la direction, dont la portée, la complexité et la nature technique ne permettent pas qu'ils soient effectués par de plus petites sociétés de forage traditionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (y compris les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International.

Pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2014 (« l'exercice 2014 »):

- Les services de forage spécialisés, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle des services de forage conventionnels, représentent environ 38 % des produits totaux de la Société.
- Environ 77 % des produits de la Société sont générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 23 % sont attribuables aux activités liées aux métaux de base et à d'autres activités.
- Les services de forage en surface et souterrain que fournit la Société représentent respectivement environ 58 % et 40 % des produits de la Société. Soudure Royale, la division manufacturière d'Orbit Garant, représente la tranche restante de 2 % des produits.

- Orbit Garant exerce ses activités principalement dans des pays stables, avec environ 95 % de ses produits qui ont été générés au Canada. La Société dispose aussi de sites d'exploitation et/ou de bureaux aux États-Unis, en Guyane, au Mexique, au Chili (Amérique du Sud) et au Ghana (Afrique de l'Ouest). Environ 99 % des produits de la Société sont en dollars canadiens, ce qui lui assure un niveau élevé de stabilité en matière de devises.
- Environ 75 % des produits d'Orbit Garant proviennent de grandes et de moyennes sociétés minières, par rapport à 79 % pour l'exercice 2013. Orbit Garant conclut généralement des contrats de forage avec de grandes et moyennes sociétés minières d'une durée allant de un à trois ans.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir la plus grande société de forage de minerai au Canada. Pour atteindre cet objectif, elle devra saisir les occasions qui se présenteront à elle, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et en fournissant les meilleurs services de forage souterrain et en surface, les équipements les plus performants et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes du processus d'exploration minière, de mise en valeur et de production. La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés minières et d'exploration en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnels, spécialisés et géotechniques;
- Fabriquer des foreuses et du matériel répondant aux besoins des clients;
- Maintenir ses engagements en matière de recherche et développement et de nouvelles technologies dans le domaine du forage, comme l'implantation de technologies et contrôles informatisés à laquelle participe actuellement la Société;
- Donner de la formation au personnel de la Société afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et de disposer d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients;
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels;
- Développer d'autres sites d'exploitation dans des régions stratégiques;
- Évaluer des occasions stratégiques d'acquisition qui peuvent rehausser la valeur pour les actionnaires.

Aperçu du secteur

Orbit Garant fournit des services de forage à l'industrie minière à chaque étape de la mise en valeur de la mine, de l'exploration jusqu'à la production. Les clients se divisent en trois types de sociétés minières : les grandes, les moyennes et les petites sociétés d'exploration. La demande de services de forage minier est tributaire des conditions des marchés mondiaux de métaux ferreux (fer) et non ferreux (or et métaux de base). La vigueur de la demande dépend principalement du prix des métaux, ainsi que de la disponibilité, pour les sociétés minières, du capital devant servir à financer les programmes d'exploration (particulièrement dans le cas des petites sociétés), les programmes de mise en valeur ou les activités minières courantes.

Or

Les prix de l'or sont influencés par la demande d'investissement mondiale, la demande mondiale pour les bijoux en or et, dans une moindre mesure, la demande pour des applications industrielles. À la suite de la hausse historique du prix de l'or depuis 10 ans qui a commencé en 2001 et a atteint un prix au comptant de 1 895 \$ US l'once en septembre 2011, le prix de l'or est entré dans une période de baisse au début janvier 2013, alors qu'il était à environ 1 700 \$ US l'once, baissant à environ 1 200 \$ US en décembre 2013. Jusqu'à maintenant en 2014, le prix de l'or variait entre 1 221 \$ US l'once et 1 385 \$ US l'once. Au moment de déposer ce document, le prix de l'or s'établissait à un peu plus de 1 210 \$ US l'once.

Métaux de base

Les prix des métaux de base obtenus reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans les applications en infrastructures, industrielles et manufacturières. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les métaux de base dans le secteur industriel. Au moment de déposer ce document, le prix au comptant du cuivre était plus faible qu'il y a 12 mois, alors que les prix de l'aluminium, du plomb, du nickel et du zinc ont terminé l'année à un niveau légèrement plus élevé. Le prix au comptant du cuivre, le métal de base largement considéré comme le plus sensible aux activités macroéconomiques, était à un peu plus de 3,30 \$ US la livre il y a un an et s'échangeait à un peu plus de 3,00 \$ US la livre en date de ce rapport. Les prix au comptant pour chacun des autres métaux industriels de base, à l'exception du zinc, restent dans la fourchette inférieure de leurs prix respectifs des cinq dernières années.

Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale de l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. En tant que plus grand consommateur mondial d'acier, la Chine est largement considérée comme ayant le plus d'influence sur les prix du marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande qui devrait doubler d'ici 2050. Au Canada, il y a eu une hausse récente dans les activités d'exploration dans la région de la fosse du Labrador au Québec et au Labrador, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'offre et les prix futurs, alors que certains de ces projets entrent en production. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, la non-concordance à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment de déposer ce document, le prix au comptant du minerai de fer était à un peu plus de 90 \$ US la tonne, ce qui représente le plus bas prix de son historique des derniers cinq ans. La pression à la baisse à long terme sur le prix du minerai de fer a été le résultat de plusieurs facteurs, notamment la hausse de production, la quantité abondante, les stocks élevés et le ralentissement de la croissance en Chine.

Intervenants du marché

Les deux dernières années ont été un défi pour les moyennes et petites sociétés d'exploration ayant besoin de capitaux, ce qui a entraîné une réduction des budgets et des programmes d'exploration et de mise en valeur. De plus, la hausse des coûts de production de minerai, causée par des coûts d'exploitation et de construction plus élevés, ainsi que la baisse récente des prix des métaux, font en sorte que les grandes et moyennes sociétés minières bien financées ont ralenti ou remis leurs programmes de forage existants. Ces tendances devraient se poursuivre à court terme.

RÉSULTATS GLOBAUX

Résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 30 juin 2014

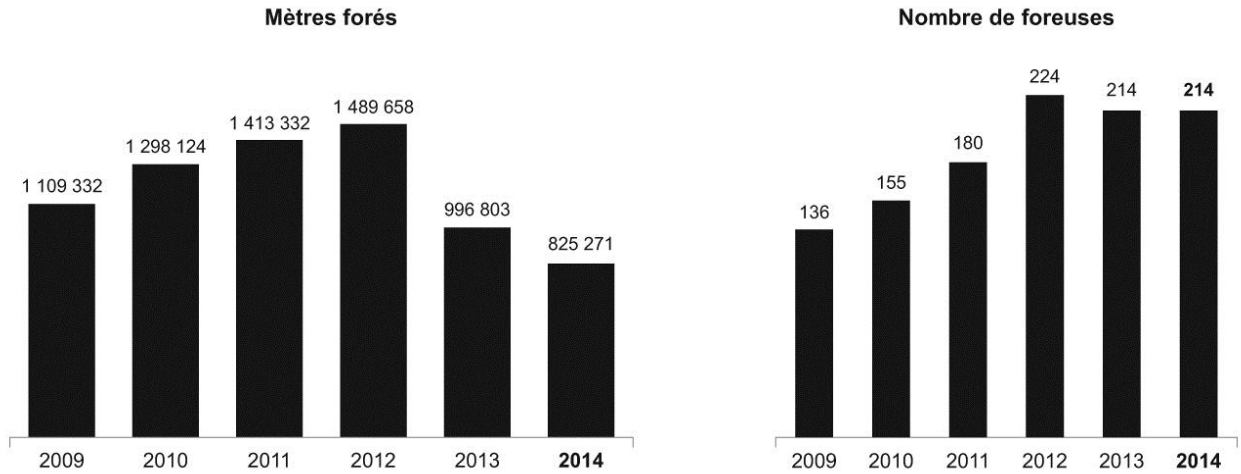
| EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN * (en millions de dollars) | Exercice 2014 | Exercice 2013 | Variation 2014 par rapport à 2013 | Variation (%) |
|---|----------------|---------------|--|------------------|
| Produits* | 71,5 | 104,2 | (32,7) | (31,3) |
| Bénéfice brut* | 3,8 | 15,5 | (11,7) | (75,8) |
| Marge brute (%) | 5,2 | 14,9 | | (9,7) |
| Marge brute ajustée (%) ⁽¹⁾ | 18,5 | 24,4 | | (5,9) |
| BAIIA* ⁽²⁾ | 3,4 | 15,4 | (12,0) | (77,9) |
| Mètres forés | 825 271 | 996 803 | 171 532 | (17,2) |
| (Perte nette) résultat net * | (6,3) | (26,5) | 20,2 | |
| (Perte nette) résultat net par action ordinaire – de base (\$) | (0,19) | (0,80) | 0,61 | |
| – dilué (\$) | (0,19) | (0,80) | 0,61 | |

⁽¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

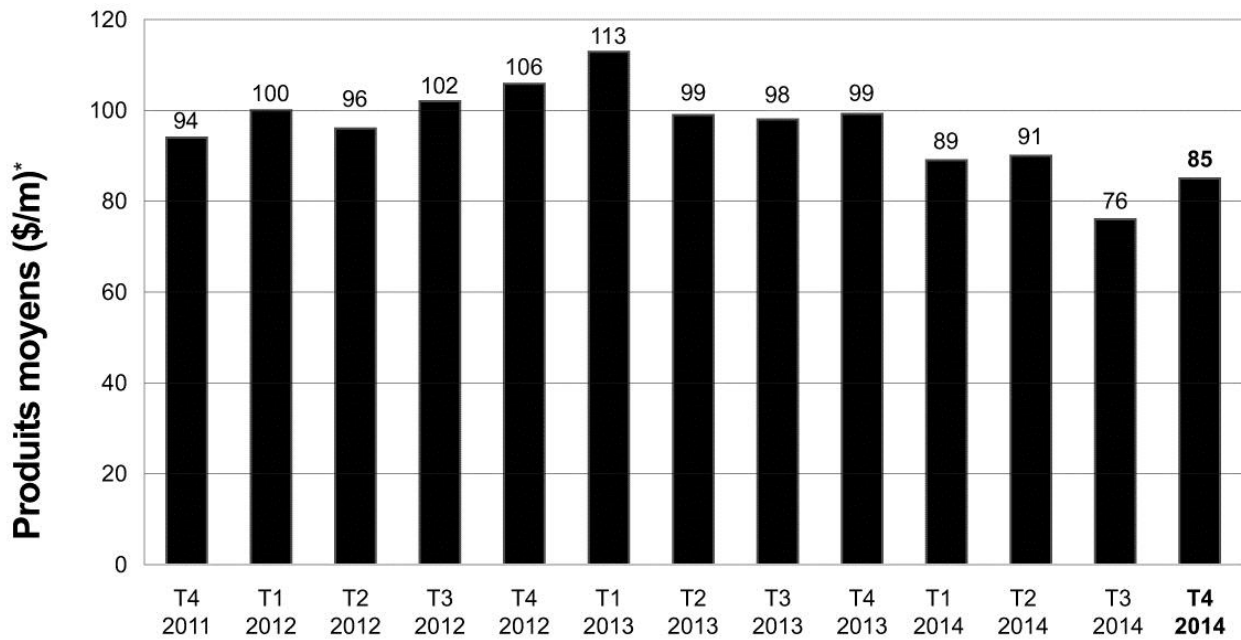
⁽²⁾ BAIIA = Résultat avant intérêts, impôt, frais de restructuration, amortissements, dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

Au cours de l'exercice 2014, Orbit Garant a foré 825 271 mètres, une diminution de 17,2 % par rapport à 996 803 mètres forés au cours de l'exercice 2013. La baisse de mètres forés reflète la réduction de la demande des clients. En outre, un certain nombre de récents contrats d'Orbit Garant sont pour des durées plus courtes et pour un nombre inférieur de mètres par rapport aux contrats habituels de la Société. Les produits moyens par mètre foré de la Société pour l'exercice 2014 s'établissaient à 85,17 \$, comparativement à 102,89 \$ pour l'exercice 2013. La baisse des produits moyens par mètre foré est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment les conditions actuelles dans l'industrie minière, ayant comme conséquences les pressions exercées par les clients sur les prix et une diminution significative du forage spécialisé de la Société qui est généralement à un taux plus élevé.

Le parc d'appareils de forage est resté stable à 214 foreuses pour l'exercice 2014. Au cours de l'exercice 2014, Soudure Royale a fabriqué quatre nouvelles foreuses informatisées pour la Société et elle en a démantelé quatre autres. La Société a présentement 20 foreuses dotées de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisée.



Produits moyens par mètre foré



* Nombres arrondis au dollar près.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

| Pour l'exercice terminé le 30 juin *(en millions de dollars) | Exercice 2014 | Exercice 2013 | Exercice 2012 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Produits tirés de contrats | | | |
| Forage au Canada* | 68,2 | 97,7 | 133,0 |
| Forage à l'international* | 3,3 | 6,5 | 21,8 |
| TOTAL* | 71,5 | 104,2 | 154,8 |
| Bénéfice brut* | 3,8 | 15,5 | 33,7 |
| Marge brute (%) | 5,2 | 14,9 | 21,8 |
| Marge brute ajustée (%)⁽¹⁾ | 18,5 | 24,4 | 27,3 |
| (Perte nette) résultat net * | (6,3) | (26,5) | 10,4 |
| (Perte nette) résultat net par action ordinaire (\$) | (0,19) | (0,80) | 0,31 |
| (Perte nette) résultat net par action ordinaire dilué(e) (\$) | (0,19) | (0,80) | 0,30 |
| Total de l'actif* | 103,0 | 117,2 | 170,2 |
| Dette à long terme incluant la partie à court terme* | 8,5 | 14,8 | 26,4 |
| Total de mètres forés (millions) | 0,8 | 1,0 | 1,5 |
| BAIIA⁽²⁾ | 3,4 | 15,4 | 27,9 |
| BAIIA %⁽²⁾ | 4,8 | 14,8 | 18,0 |

⁽¹⁾ Réflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

⁽²⁾ BAIIA = Résultat avant intérêts, impôt, frais de restructuration, amortissements, dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPARAISON DES EXERCICES 2014 ET 2013

Produits tirés de contrats

Les produits tirés de contrats par la Société, pour l'exercice terminé le 30 juin 2014, se sont établis à 71,5 M\$, par rapport à 104,2 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une diminution de 32,7 M\$, ou 31,3 %. La diminution est principalement attribuable à une baisse des mètres forés et à la baisse des produits moyens par mètre foré au Canada et à l'international, reflétant la faiblesse actuelle de la demande pour les services de forage minier.

Les produits tirés de contrats de forage au Canada ont diminué pour s'établir à 68,2 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 97,7 M\$ pour l'exercice 2013, une baisse de 29,5 M\$, ou 30,1 %.

Les produits tirés de contrats de forage à l'international ont diminué de 49,2 %, s'établissant à 3,3 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 6,5 M\$ pour l'exercice 2013.

Bénéfice brut (perte brute) et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le bénéfice brut pour l'exercice 2014 a diminué de 75,9 % pour s'établir à 3,8 M\$, par rapport à 15,5 M\$ pour l'exercice 2013. La marge brute pour l'exercice 2014 a diminué à 5,2 %, par rapport à 14,9 % pour l'exercice 2013. Conformément aux IFRS, une dotation à l'amortissement totalisant 9,5 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour l'exercice 2014, par rapport à 9,9 M\$ pour l'exercice 2013. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement, a diminué pour s'établir à 18,5 % pour l'exercice 2014, par rapport à 24,4 % pour l'exercice 2013. La

baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à une diminution des produits moyens par mètre foré, à une baisse des mètres forés, à une baisse de forages spécialisés à marge généralement plus élevée, à des frais fixes liés aux employés établis en fonction de produits moindres, aux conditions hivernales rigoureuses au Canada au cours du troisième trimestre de 2014, ce qui a donné lieu à une hausse des coûts de carburant et d'entretien, ainsi qu'à une diminution du taux de productivité des activités de forage sur certains sites de projets. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par une réduction de la main-d'œuvre et par un resserrement du contrôle des coûts.

Le bénéfice brut de forage au Canada a totalisé 4,7 M\$, soit une baisse de 11,9 M\$ par rapport à 16,6 M\$ pour l'exercice 2013, laquelle est essentiellement attribuable aux facteurs susmentionnés.

La perte brute de forage à l'échelle internationale s'est élevée à 0,9 M\$, par rapport à 1,1 M\$ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 0,2 M\$.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont été de 11,4 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 12,9 M\$ pour l'exercice 2013. Les frais généraux et administratifs ont représenté 16,0 % des produits de l'exercice 2014, par rapport à 12,4 % pour l'exercice 2013. Les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2014 ont été affectés par le renversement d'une contrepartie conditionnelle de 1,0 M\$ associée à l'acquisition d'Advantage Control Technologies (1085820 Ontario Limited) en novembre 2010 et à l'acquisition de Lantech Drilling Services Inc. en décembre 2011, comparativement au renversement d'une contrepartie conditionnelle (associée aux mêmes transactions) de 3,2 M\$ incluse dans les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2013.

Conformément aux IFRS, une dotation aux amortissements de 1,6 M\$ est incluse dans les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2014, par rapport à 2,9 M\$ pour l'exercice 2013. Les frais généraux et administratifs ajustés, excluant le renversement d'une contrepartie conditionnelle et la dotation aux amortissements, totalisent 10,9 M\$ (15,2 % des produits) pour l'exercice 2014, par rapport à 13,2 M\$ (12,7 % des produits) pour l'exercice 2013. La baisse des frais généraux et administratifs et des frais généraux et administratifs ajustés est principalement attribuable aux mesures prises par la Société afin de réduire ses charges, en raison des conditions actuelles du marché.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a enregistré des frais de restructuration de 0,3 M\$ constitués principalement d'indemnités de départ.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le BAIIA pour l'exercice 2014 a été de 3,4 M\$, par rapport à 15,4 M\$ pour l'exercice 2013, soit une baisse de 12,0 M\$, ou 77,9 %. Le BAIIA représente 4,8 % des produits pour l'exercice 2014, par rapport à 14,8 % des produits pour l'exercice 2013.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires pour l'exercice 2014 ont été de 0,9 M\$, par rapport à 1,3 M\$ pour l'exercice 2013.

Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée pour l'exercice 2014. Une charge de dépréciation de 28,2 M\$ a été constatée à l'exercice 2013. Cet élément sans effet sur la trésorerie était une dépréciation du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles résultant de la faiblesse actuelle des marchés de forage canadiens et internationaux.

Impôt sur le résultat recouvré

L'impôt sur le résultat recouvré s'est élevé à 2,5 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 0,4 M\$ pour l'exercice 2013.

Perte nette

La perte nette pour l'exercice 2014 a totalisé 6,3 M\$ (0,19 \$ par action), par rapport à 26,5 M\$ (0,80 \$ par action) pour l'exercice 2013. La perte nette enregistrée par la Société pour l'exercice 2013 comprenait une charge de dépréciation sans effet sur la trésorerie de 28,2 M\$, associée à une dépréciation du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles. La diminution des produits pour les projets au Canada et au niveau international ainsi que des marges brutes plus faibles, dont il est question précédemment, ont contribué à la perte nette de la Société pour l'exercice 2014.

ANALYSE SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2013 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2012

Les produits de l'exercice terminé le 30 juin 2013 ont atteint 104,2 M\$, par rapport à 154,8 M\$ pour l'exercice 2012, soit une baisse de 50,6 M\$ ou 32,7 %.

Le bénéfice brut pour l'exercice 2013 a diminué de 54,0 % pour se chiffrer à 15,5 M\$, par rapport à 33,7 M\$ pour l'exercice 2012. La marge brute ajustée a diminué à 24,4 % pour l'exercice 2013, par rapport à 27,3 % pour l'exercice 2012. La diminution du bénéfice brut et de la marge brute s'explique essentiellement par la baisse des mètres forés pour les projets au Canada et pour les projets internationaux à marge plus élevée.

La perte nette pour l'exercice 2013 a totalisé 26,5 M\$ (0,80 \$ par action), par rapport à un résultat net de 10,4 M\$ (0,31 \$ par action) pour l'exercice 2012.

RÉSULTATS GLOBAUX

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

| * (en millions de dollars) | Exercice 2014 | | | | Exercice 2013 | | | | |
|--|---------------|---------|---------|----------|---------------|---------|---------|----------|------|
| | 30 juin | 31 mars | 31 déc. | 30 sept. | 30 juin | 31 mars | 31 déc. | 30 sept. | |
| Produits tirés de contrats* | 20,2 | 16,0 | 16,8 | 18,5 | 21,4 | 23,7 | 24,2 | 34,9 | |
| Bénéfice brut* | 1,8 | (1,1) | 1,1 | 2,0 | 2,3 | 3,4 | 2,9 | 6,9 | |
| Marge brute (%) | 8,4 | (6,7) | 6,8 | 10,7 | 10,6 | 14,5 | 11,9 | 19,8 | |
| Marge brute ajustée (%) ⁽¹⁾ | 20,5 | 7,9 | 20,5 | 23,5 | 21,9 | 25,3 | 22,2 | 26,8 | |
| (Perte nette) résultat net * | (0,8) | (2,9) | (1,5) | (1,1) | (27,6) | (0,6) | (0,3) | 2,0 | |
| (Perte nette) résultat net par action ordinaire (\$) | - de base | (0,02) | (0,09) | (0,05) | (0,03) | (0,83) | (0,02) | (0,01) | 0,06 |
| | - dilué(e) | (0,02) | (0,09) | (0,05) | (0,03) | (0,83) | (0,02) | (0,01) | 0,06 |

⁽¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).
(se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »).

SAISONNALITÉ

Les produits de la Société sont tributaires de certains facteurs saisonniers. Dans la division du forage souterrain, des arrêts prévus au cours des congés et des vacances d'été dans certaines régions ont entraîné une baisse des produits générés au cours de ces périodes. Dans la division canadienne de forage en surface, les conditions météorologiques au printemps et à l'automne entraînent souvent des interruptions des programmes de forage ou leur planification en fonction des fluctuations saisonnières. De même, dans la division internationale de forage en surface, les conditions météorologiques à certaines périodes de l'année rendent le forage difficile, ce qui entraîne des fluctuations des produits.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2014 PAR RAPPORT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2013

Produits tirés de contrats

Les produits pour le trimestre terminé le 30 juin 2014 (« T4 2014 ») ont atteint 20,2 M\$, une diminution de 1,2 M\$ ou 5,1 %, par rapport à 21,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 (« T4 2013 »). La diminution est attribuable à la baisse des produits moyens par mètre foré, laquelle a été partiellement compensée par une augmentation du nombre de mètres forés. La flotte d'Orbit Garant a foré un total de 234 287 mètres au T4 2014, par rapport à 211 457 mètres forés au T4 2013. Les produits moyens par mètre foré étaient de 85,33 \$ au T4 2014 par rapport à 99,22 \$ au T4 2013. La baisse des produits moyens par mètre foré est essentiellement imputable à la pression sur les prix et à une baisse importante du forage spécialisé de la Société qui est généralement facturé à un taux plus élevé.

Les produits tirés du forage au Canada ont été de 20,0 M\$ au T4 2014, alors qu'ils se chiffraient à 20,4 M\$ au T4 2013, une baisse de 0,4 M\$, ou 1,4 %. La diminution est attribuable aux facteurs énoncés précédemment.

Les produits des activités de forage internationales se sont chiffrés à 0,2 M\$ au T4 2014, par rapport à 1,0 M\$ au T4 2013, soit une baisse de 0,8 M\$, ou 79,0 %, attribuable à la diminution de la demande de services de forage.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le bénéfice brut au T4 2014 a diminué pour s'établir à 1,8 M\$ par rapport à 2,3 M\$ au T4 2013. La marge brute pour le T4 2014 a diminué pour atteindre 8,4 %, par rapport à 10,6 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Conformément aux IFRS, une dotation à l'amortissement totalisant 2,4 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T4 2014, soit le même montant qu'au T4 2013. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement, a diminué pour se chiffrer à 20,5 % au T4 2014, par rapport à 21,9 % au T4 2013. La baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à une diminution des produits moyens par mètre foré, ainsi qu'à des frais fixes liés aux employés établis en fonction de produits moindres.

Le bénéfice brut du forage au Canada était de 1,9 M\$, soit une diminution de 0,9 M\$ par rapport à 2,8 M\$ au T4 2013, ce qui reflète la baisse des produits moyens par mètre foré, ainsi que des marges plus faibles, tel qu'il est mentionné précédemment. La baisse des activités de forage spécialisées, généralement à marge plus élevée, a également contribué à la baisse du bénéfice brut et de la marge brute.

La perte brute du forage à l'échelle internationale s'élevait à 0,2 M\$, par rapport à 0,6 M\$ au T4 2013.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont diminué pour s'établir à 2,4 M\$ (11,7 % des produits) au T4 2014, par rapport à 2,3 M\$ (10,9 % des produits) au T4 2013. Les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2014 sont principalement attribuables au renversement d'une contrepartie conditionnelle de 1,0 M\$ associée à l'acquisition d'Advantage Control

Technologies (1085820 Ontario Limited) en novembre 2010 et à l'acquisition de Lantech Drilling Services Inc., en décembre 2011, par rapport à 2,4 M\$ pour l'exercice 2013.

Conformément aux IFRS, une dotation aux amortissements de 0,3 M\$ est incluse dans les frais généraux et administratifs au T4 2014, par rapport à 0,7 M\$ au T4 2013. Les frais généraux et administratifs ajustés, excluant le renversement d'une contrepartie conditionnelle et la dotation aux amortissements, ont été de 3,1 M\$ (15,2 % des produits) au T4 2014 par rapport à 4,0 M\$ (18,7 % des produits) au T4 2013.

La diminution des frais généraux et administratifs ajustés résulte des mesures prises par la Société en vue de réduire les dépenses compte tenu des conditions actuelles du marché. Au T4 2014, la Société a enregistré des frais de restructuration de 0,3 M\$ comprenant principalement des indemnités de départ.

BAlIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le BAlIA s'est établi à 1,9 M\$ (9,5 % des produits) au T4 2014, par rapport à 3,1 M\$ (14,7 % des produits) pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une baisse de 1,2 M\$, ou 39,1 %.

Charges financières

Pour le T4 2014, les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,3 M\$, par rapport à 0,4 M\$ au T4 2013.

Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au T4 2014. Une charge de dépréciation du goodwill de 28,2 M\$ a été constatée au T4 2013. Cet élément sans effet sur la trésorerie était une dépréciation du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles, résultant de la faiblesse actuelle des marchés de forage canadiens et internationaux.

Impôt sur le résultat recouvré

L'impôt sur le résultat recouvré a été de 0,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, par rapport à 0,9 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013.

Perte nette

La perte nette de la Société pour le T4 2014 s'est chiffrée à 0,8 M\$ (0,02 \$ par action) par rapport à 27,6 M\$ (0,83 \$ par action), au T4 2013. La Société a enregistré une charge de dépréciation de 28,2 M\$ au T4 2013, laquelle se rapportait à une dépréciation du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles. La diminution des produits pour les projets au Canada et au niveau international ainsi que des marges brutes plus faibles, tel qu'il est indiqué précédemment, ont contribué à la perte nette de la Société au T4 2014.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE

À l'exception des dollars américains mentionnés ci-dessous, la totalité des produits de la Société est libellée en dollars canadiens. L'exposition principale de la Société aux fluctuations de change résulte de certains achats libellés en dollars américains qui ont été en partie contrebalancés par les produits d'environ 0,4 M\$ générés en dollars américains, principalement liés aux activités de forage internationales. Au 30 juin 2014, la Société disposait d'une trésorerie de 0,7 M\$ US (1,1 M\$ au 30 juin 2013) et avait des débiteurs en dollars américains de 0,2 M\$ (0,5 M\$ au 30 juin 2013).

Au 30 juin 2014, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution annuelle négligeable du résultat net et du résultat global, tout comme pour l'exercice 2013.

LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant les éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, se sont chiffrés à 2,7 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 13,4 M\$ pour l'exercice 2013.

L'augmentation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation s'est chiffrée à 4,4 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 10,6 M\$ pour l'exercice 2013. L'augmentation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation pour l'exercice 2014 est due, principalement, à une diminution des débiteurs et de l'inventaire plus importante que la baisse des créiteurs et des charges à payer.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 2,9 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 9,3 M\$ pour l'exercice 2013. Au cours de l'exercice 2014, un montant de 3,1 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et un montant de 0,1 M\$, pour le paiement de placements à court terme, montants qui ont été compensés en partie par une entrée de trésorerie de 0,4 M\$ comptabilisée à la cession d'immobilisations corporelles. Ceci se compare au montant de 9,3 M\$ qui a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, au montant de 0,4 M\$ qui a été affecté au paiement de contreparties conditionnelles et à l'entrée de trésorerie de 0,4 M\$ qui a été comptabilisée à la cession d'immobilisations corporelles pour l'exercice 2013.

Activités de financement

Au cours de l'exercice 2014, la Société a remboursé un montant net de 6,3 M\$ sur sa facilité de crédit renouvelable de 40,0 M\$. Au cours de l'exercice 2013, le montant remboursé s'élevait à 11,7 M\$. Au 30 juin 2014, la dette à long terme de la Société, incluant la tranche à court terme, se chiffrait à 8,5 M\$, par rapport à 14,4 M\$ au 30 juin 2013. Les montants prélevés sur la facilité de crédit ont servi à l'acquisition d'immobilisations, notamment d'immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2014, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 37,1 M\$, par rapport à 51,2 M\$ au 30 juin 2013. La diminution du fonds de roulement résulte du fait que la tranche à long terme de l'emprunt, d'un montant de 8,5 M\$, a été reclassée au titre du passif courant. Les besoins de la Société en fonds de roulement sont principalement liés à l'acquisition de stocks et au financement des débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de dépenses d'investissement, et pour payer ses dettes. Les principales dépenses d'investissement de la Société servent à l'acquisition de foreuses et d'immobilisations corporelles.

Sources de financement

Les principales sources de liquidités de la Société sont les activités d'exploitation, les emprunts contractés en vertu d'une convention de crédit entre la Société et la Banque Nationale du Canada inc. (la « convention de crédit ») et les activités de financement par actions. Le 27 mai 2011, Orbit Garant a obtenu une facilité de crédit garantie renouvelable de quatre ans d'un montant de 40,0 M\$ (la « facilité de crédit »). Orbit Garant et ses prêteurs ont l'option d'augmenter les fonds disponibles en vertu de cette facilité de crédit, jusqu'à concurrence d'un total de 60,0 M\$, sous réserve de certaines conditions. La facilité de crédit sert à financer les besoins en fonds de roulement de la Société et à fournir la flexibilité nécessaire à la réalisation de son programme d'acquisition à long terme. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard le 27 mai 2015. Au 30 juin 2014, la Société avait prélevé sur sa facilité un montant de 8,5 M\$ (14,4 M\$ au 30 juin 2013).

La convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société d'entreprendre certaines actions telles que fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété, endettement supplémentaire, imposition d'une charge grevant les actifs de la Société, attribution de garanties, consentement de prêts, investissements et acquisitions par la Société, recours aux placements dans des instruments dérivés, versement de dividendes ou autres distributions à des parties liées, dépenses d'investissement et vente de certains actifs.

Tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion de la Société daté du 14 mai 2014, le 5 mai 2014, la facilité de crédit a été modifiée de manière à permettre à la Société de renoncer à certaines clauses de défaut en vertu de la facilité de crédit, et, dès à présent, de réduire le montant de la facilité de crédit à 30 M\$ et de réviser certaines des clauses restrictives de nature financière. Par la suite, la Société a déterminé qu'elle était en situation de défaut à l'égard de la clause restrictive liée au ratio de couverture des frais fixes en vertu de sa facilité de crédit au 30 juin 2014, en raison de la baisse de son BAIIA découlant des conditions de marché difficiles au cours de l'exercice. Le 28 août 2014, la Société a conclu une modification à la facilité de crédit afin d'exclure le versement de capital forfaitaire exigible en vertu de la facilité de crédit à l'échéance, du calcul du ratio de couverture des frais fixes. La Société aurait atteint le ratio de couverture des frais fixes au 30 juin 2014, et la modification lui permet dans les faits de remédier à la clause de défaut précédente. Les conditions difficiles qui perdurent sur les marchés et auxquelles la Société est confrontée signifient également que la Société est susceptible de se trouver en situation de défaut à l'égard d'autres clauses restrictives financières au 30 septembre 2014 (soit à la fin du premier trimestre de l'exercice 2015). La Société discute actuellement de cette question avec le prêteur en vertu de la facilité de crédit en vue de modifier à nouveau la convention de crédit et de modifier certaines autres clauses restrictives pour tenir compte de la situation financière actuelle et attendue de la Société et des conditions prévalant sur le marché. La Société est également en discussion avec d'autres prêteurs dans le but de remplacer la facilité de crédit par une autre convention qui tiendrait compte de ces facteurs.

Au 30 juin 2014, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :

| * (en milliers de dollars) | Total | Moins de 1 an | 2 à 3 ans | 4 à 5 ans |
|------------------------------|---------------|---------------|------------|------------|
| Dette à long terme* | 8 565 | 8 565 | - | - |
| Contrats de location simple* | 1 370 | 438 | 562 | 370 |
| Contrepartie conditionnelle* | 150 | 150 | - | - |
| Total* | 10 085 | 9 153 | 562 | 370 |

TITRES EN CIRCULATION ET EN COURS AU 22 SEPTEMBRE 2014

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| Nombre d'actions ordinaires | 33 276 519 |
| Nombre d'options | 3 739 000 |
| Entièrement diluées | 37 015 519 |

Au cours de l'exercice 2014, la Société a émis 682 500 options à un prix de 1,02 \$ et 92 000 options ont été annulées. Au début de l'exercice 2015, 24 500 options ont été annulées.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées et en vigueur, ou publiées et adoptées de manière anticipée pour l'exercice terminé le 30 juin 2014. Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées. Se référer aux notes 3 et 5 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 pour une description complète des principales méthodes comptables de la Société.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 6 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2014.

Ces états financiers consolidés audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des contreparties conditionnelles et des placements qui ont été mesurés à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société et ses filiales exercent leurs activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

La publication de ces états financiers consolidés audités a été approuvée par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 22 septembre 2014.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés audités de la Société incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisables ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition et jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Conversion des devises

Les états financiers des établissements étrangers sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de la période pour les produits et les charges. Les ajustements découlant de l'écart de conversion de devises sont inscrits dans les autres éléments du résultat global.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les transactions conclues en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date des transactions. L'écart de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises est inclus dans l'état du résultat global.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Goodwill

Le goodwill découle initialement d'une acquisition d'entreprise. Il est évalué et comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris comptabilisés. Si la Société acquiert moins de 100 % de la participation dans l'entreprise acquise à la date d'acquisition, le goodwill attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est également comptabilisé à la juste valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur les durées suivantes :

| | |
|---|---------|
| Relation client | 36 mois |
| Développement de technologies de forage | 60 mois |
| Accord de non-concurrence | 36 mois |

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs non courants

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société vérifie si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente représente le montant, déduction faite des coûts de cession, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non courants ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être reprise dans l'état du résultat jusqu'à concurrence de l'excédent de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT sur sa valeur comptable.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouvrés selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et pourra être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services, et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante de la réserve réglée en instruments de capitaux propres. Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre

d'options sur actions dont les droits devraient être acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

Coûts de restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a un plan de restructuration établi et détaillé et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient seulement compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les estimations, les hypothèses et les jugements sont révisés régulièrement par la Société et sont fondés sur des données historiques et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs, jugés raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, formule des hypothèses et émet des jugements concernant l'avenir. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Les estimations, les hypothèses et les jugements qui risquent d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont abordés ci-dessous.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette dépréciation dans le passé n'existent plus.

Durée d'utilité des actifs amortissables

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2014, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

Regroupement d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier. Tout changement d'estimation lors de la comptabilisation initiale aurait une incidence sur la mesure du goodwill.

Dépréciation des actifs non courants

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa valeur recouvrable. La Société révisé sur une base régulière l'évaluation de la dépréciation de ses immobilisations corporelles selon les critères définis à la note 5 des états financiers consolidés de la Société. Au 30 juin 2014, la Société

a effectué un test de dépréciation des actifs non courants en vertu desquels elle a conclu qu'aucune charge de dépréciation n'avait à être comptabilisée (voir les notes 12 et 14 des états financiers consolidés de la Société).

Dépréciation potentielle du goodwill

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT auxquelles a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée. Les hypothèses clés requises pour estimer la valeur d'utilité sont le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. Les flux de trésorerie pour chacune des UGT sont déterminés à partir du budget pour l'exercice à venir et des prévisions à long terme préparées par la direction qui couvrent une période de cinq ans. Le budget, qui est approuvé par les membres du conseil d'administration et la direction de la Société sur une base annuelle, et les prévisions à long terme, qui sont préparées par la direction de la Société sur une base annuelle, sont les sources premières pour l'estimation de la valeur d'utilité. Les valeurs assignées à ces hypothèses clés reflètent l'expérience passée et concordent avec des sources d'informations externes.

Impôt sur le résultat exigible

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à travers le monde. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles, en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des résultats non imposables importants et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque (i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand (ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

Contreparties conditionnelles

La direction a estimé la juste valeur des contreparties conditionnelles en se basant sur les résultats et le budget des filiales. Toutefois, le montant réel des contreparties conditionnelles peut varier en raison de changements imprévus dans les activités des filiales.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

Monnaie fonctionnelle

La Société a exercé son jugement dans la détermination de la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales. Le choix de la monnaie fonctionnelle a été basé sur la devise qui a la plus grande influence sur les prix de vente, la rémunération de la main-d'œuvre, le coût des matières et tout autre coût relatif aux services offerts.

PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Les nouvelles normes comptables suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a donc pas encore été déterminée :

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporés énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, et son application anticipée est permise.

IAS 32 – Instruments financiers - Présentation

IAS 32 a été modifiée afin de fournir des éclaircissements sur l'application des règles pour la compensation des actifs financiers et passifs financiers. Les notions suivantes sont précisées : le droit juridiquement exécutoire de compenser, l'application d'un règlement simultané, la compensation d'un montant garanti et l'unité de la comptabilisation pour l'application des règles de compensation. IAS 32 modifiée est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, et doit être appliquée rétrospectivement.

IAS 36 – Dépréciation d'actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

IAS 36 a été modifiée afin d'établir les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de cession. IAS 36 modifiée est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, et son application anticipée est permise.

IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 examine la façon dont une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, autres que les impôts sur le résultat, dans ses états financiers. L'interprétation IFRIC 21 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, et son application anticipée est permise.

Les modifications aux normes suivantes ont été publiées par l'IASB. Elles sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, et leur application anticipée est permise :

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait qu'une contrepartie conditionnelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie conditionnelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.

Les modifications à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et des actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication d'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, si l'effet de la non-actualisation est négligeable.

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application d'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous les types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres entreprises. La Société croit que certaines mesures financières non définies par les IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées en parallèle avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance opérationnelle de la Société. À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non définies par les IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS plutôt que comme un substitut.

Mesures financières non définies par les IFRS

BAIIA

Le résultat net (perte nette) avant intérêts, impôt, frais de restructuration, amortissements, dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles.

Marge brute ajustée

Produits tirés de contrats moins les charges d'exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les charges liées aux matières et aux services, les charges liées au personnel, les autres charges d'exploitation excluant l'amortissement.

BAIIA

Rapprochement du BAIIA

| (non audité) (en millions de dollars) | Trimestre terminé le 30 juin 2014 | Trimestre terminé le 30 juin 2013 | Exercice terminé le 30 juin 2014 | Exercice terminé le 30 juin 2013 |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Résultat net (perte nette) pour la période | (0,8) | (27,6) | (6,3) | (26,5) |
| Charges financières | 0,3 | 0,4 | 0,9 | 1,3 |
| Charge d'impôt sur le résultat (Impôt sur le résultat recouvré) | (0,6) | (0,9) | (2,5) | (0,4) |
| Amortissements | 2,7 | 3,0 | 11,0 | 12,8 |
| Frais de restructuration | 0,3 | Ø | 0,3 | Ø |
| Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles | Ø | 28,2 | Ø | 28,2 |
| BAIIA | 1,9 | 3,1 | 3,4 | 15,4 |

Marge brute ajustée

Bien que la marge brute ajustée ne soit pas une mesure financière définie par les IFRS, elle constitue une mesure largement répandue dans l'industrie minière et la direction la considère comme un indicateur valable à des fins de comparaison pour évaluer la performance de la Société.

| (non audité) (en millions de dollars) | Trimestre terminé le 30 juin 2014 | Trimestre terminé le 30 juin 2013 | Exercice terminé le 30 juin 2014 | Exercice terminé le 30 juin 2013 |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Produits tirés de contrats | 20,2 | 21,4 | 71,5 | 104,2 |
| Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement) | 18,4 | 19,1 | 67,8 | 88,7 |
| Moins l'amortissement | (2,4) | (2,4) | (9,5) | (9,9) |
| Charges directes | 16,0 | 16,7 | 58,3 | 78,8 |
| Bénéfice brut ajusté | 4,2 | 4,7 | 13,2 | 25,4 |
| Marge brute ajustée (%) ⁽¹⁾ | 20,5 | 21,9 | 18,5 | 24,4 |

(1) Bénéfice brut ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur industriel. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société, datée du 22 septembre 2014, et devrait être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls que la Société peut rencontrer. D'autres risques et incertitudes, actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire aux activités de la Société. Advenant la manifestation de tels risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être considérablement et défavorablement touchés.

Intégration continue de systèmes administratifs

La Société a récemment installé de nouveaux systèmes d'exploitation et de technologie de l'information. Ces systèmes sont conçus pour améliorer la gestion des activités commerciales et de la surveillance par la direction. Cependant, les activités pourraient être quelque peu perturbées advenant la production et l'utilisation de renseignements erronés pendant la période de mise en œuvre des nouveaux systèmes et de formation connexe, et l'attention de la direction pourrait être concentrée sur la réussite de l'intégration de la nouvelle technologie pendant ce processus. Des problèmes de mise en œuvre associés aux systèmes administratifs pourraient nuire à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande des services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt, les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance et la situation financières, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Dépendance envers le personnel et maintien des employés

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvient pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former de nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges de profit de la Société si celle-ci ne peut transmettre ces coûts plus élevés à ses clients par des augmentations de prix.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée de un à deux ans et soumettent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et réduire considérablement la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Endettement et clauses restrictives

Orbit Garant a conclu la convention de crédit (la « **convention de crédit** ») afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, notamment, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses d'investissement ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée, qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et de l'intérêt de sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures, et que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts dans le cadre de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La Société a déterminé qu'elle était en situation de défaut quant à certaines clauses restrictives de nature financière de sa facilité de crédit de premier rang au 31 mars 2014, en raison de la diminution du BAIIA de la Société découlant des conditions difficiles du marché pendant le trimestre. Ainsi, la tranche à long terme de la facilité de crédit a dû être classée comme un passif courant au 31 mars 2014. Après la fin du trimestre, la Société a obtenu une modification à la convention de crédit qui lui permet de renoncer à ces clauses de défaut et qui, dès à présent, réduit le montant de la facilité de crédit à 30 M\$ et révisé certaines des clauses restrictives de nature financière. Les clauses restrictives de nature financière révisées comprennent l'obligation de maintenir un ratio dette de premier rang / BAIIA n'excédant pas 3,00 à 1,00 (en hausse par rapport au ratio de 2,00 à 1,00) et un ratio de couverture des frais fixes qui exclut, pour le trimestre terminé le 31 mars 2014, le versement de capital forfaitaire à payer au titre de la facilité de crédit à l'échéance.

Par la suite, la Société a déterminé qu'elle était en situation de défaut à l'égard de la clause restrictive liée au ratio de couverture des frais fixes en vertu de sa facilité de crédit au 30 juin 2014, en raison de la baisse de son BAIIA découlant des conditions de marché difficiles au cours de l'exercice. Le 28 août 2014, la Société a conclu une modification à la facilité de crédit afin d'exclure le versement de capital forfaitaire exigible en vertu de la facilité de crédit à l'échéance, du calcul du ratio de couverture des frais fixes. La Société aurait atteint le ratio de couverture des frais fixes au 30 juin 2014, et la modification lui permet dans les faits de remédier à la clause de défaut précédente. Les conditions difficiles qui perdurent sur les marchés et auxquelles la Société est confrontée signifient également que la Société est susceptible de se trouver en situation de défaut à l'égard d'autres clauses restrictives financières au 30 septembre 2014 (soit à la fin du premier trimestre de l'exercice 2015). La Société discute actuellement de cette question avec le prêteur en vertu de la facilité de crédit en vue de modifier à nouveau la convention de crédit et de modifier certaines autres clauses restrictives pour tenir compte de la situation financière actuelle et attendue de la Société et des conditions prévalant sur le marché. La Société est également en discussion avec d'autres prêteurs dans le but de remplacer la facilité de crédit par une autre convention qui tiendrait compte de ces facteurs.

Même si la Société est d'avis qu'elle réussira à négocier l'application des modifications nécessaires à la facilité de crédit ou à obtenir une autre source de financement, rien ne garantit que ce sera le cas, ou que la Société sera en mesure d'éviter d'être à nouveau en situation de défaut en vertu de la convention de crédit.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Acquisitions

La Société est constamment à l'affût de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut avoir des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration du logiciel comptable, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Approvisionnement en biens non durables

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur la capacité de Soudure Royale et d'Orbit Garant Ontario de fabriquer et de livrer à la Société de nouvelles foreuses et de nouveaux biens non durables. Toute incidence défavorable sur la capacité de Soudure Royale et d'Orbit Garant Ontario de livrer leurs produits pourrait entraver la possibilité, pour la Société, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence intense de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer l'expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une partie importante des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

Incapacité de soutenir et de gérer la croissance

La capacité de la Société de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le

personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société: i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvient pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

La Société entend croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée de un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'aucun montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvient pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants sont annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative aux résultats d'exploitation et à la situation financière de celle-ci.

Expansion internationale et instabilité

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, des nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques opérationnels et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des foreuses. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait avoir des conséquences

défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, des pertes de personnel clé, des poursuites judiciaires et des dommages à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance de l'entreprise de même qu'à sa situation financière, à ses flux de trésorerie et à ses perspectives de croissance.

Risque de change

La Société a actuellement une exposition totalisant environ 0,4 M\$ US de ses produits d'exploitation liée aux activités de forage internationales. Rien ne peut garantir que ce risque ne changera pas à l'avenir et une partie importante des produits d'exploitation de la Société pourrait être libellée dans une ou plusieurs monnaies autres que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient nuire à la performance financière, à la situation financière et aux flux de trésorerie de celle-ci.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles ou autres. Si l'une de ces situations ou si toute interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risque lié à la réputation de la Société

Les risques liés à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée par rapport aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société est chargé de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs, et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les

enquêtes futures pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne peut garantir que l'assurance de la Société sera suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou encore que la Société sera en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société est perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir de nouveaux.

Limite des assurances

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte de façon économique, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, règles, règlements ou politiques touchant les activités de la Société auraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridique et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respecte pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire, et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi lui nuire indirectement.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché des actions

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est soumis à de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de celle-ci, les changements dans ses estimations des résultats futurs de son exploitation ou celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente section et d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 22 septembre 2014, M. Pierre Alexandre, vice-président et vice-président du développement corporatif de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 28 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit

Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la presque totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et de regroupements d'entreprises possibles et avoir un effet correspondant sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, incluant M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de n'importe lequel de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait recueillir des fonds additionnels à l'avenir en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Paiements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer des dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % des débiteurs. Au 30 juin 2014, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représente approximativement 5 % des débiteurs (35 % au 30 juin 2013). En raison de la réduction de la demande de forage au niveau international, la Société ne remplissait plus les exigences requises par EDC. Par conséquent, à partir du 1^{er} mai 2014, la couverture d'assurance a cessé. Considérant les primes payées et les réclamations faites au cours des dernières années, la Société a évalué que ce changement aura peu d'incidence sur ses résultats financiers.

Au 30 juin 2014, 45 % (37 % au 30 juin 2013) des créances clients étaient classées comme étant des débiteurs courants, et 7 % des débiteurs avaient subi une baisse de valeur (7 % au 30 juin 2013).

Un client important représentait 12 % des créances clients au 30 juin 2014 (un client important représentait 26 % de ces débiteurs au 30 juin 2013).

Deux clients importants représentaient 30 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 (un client important représentait 22 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2013).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2014, la Société estimait qu'une hausse ou une baisse de un point de pourcentage des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net avant impôt d'environ 0,1 M\$ (une incidence de 0,1 M\$ en 2013).

Risque du marché des actions

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements est équivalente à leur coût initial.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à des taux variables et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été déterminée selon une valeur actualisée.

PERSPECTIVES

Plusieurs sociétés minières et d'exploration continuent d'exercer une gestion serrée de leurs programmes d'exploration et de mise en valeur. Certaines des grandes et moyennes sociétés minières ont réduit l'étendue de leurs programmes de forage pour 2013 et cette tendance perdure en 2014. En même temps, les petites sociétés minières ont considérablement réduit leurs activités d'exploration en raison d'un manque de financement. Ces conditions de marché défavorables ont créé une surproduction à court terme de la capacité des services de forage sur le marché, qui à son tour a créé une pression à la baisse sur les prix. La direction prévoit que ces conditions de marché continueront d'affecter l'industrie du forage minier à contrat et d'avoir une incidence négative sur le taux d'utilisation des foreuses d'Orbit Garant et ses marges brutes à court terme.

Malgré les défis actuels posés par le marché, la direction croit que la perspective à long terme de l'industrie minière demeure positive. Elle est d'avis que même si les conditions économiques mondiales peuvent avoir une incidence négative sur les conditions du marché de temps en temps, la demande mondiale pour les métaux ferreux et non ferreux, combinée à l'épuisement des réserves et des ressources, permettra finalement d'accroître les activités d'exploration et de mise en valeur des sociétés minières. La demande croissante pour les minerais des pays en développement comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, fournit le plus grand potentiel de croissance à long terme. La Chine, la deuxième plus grande économie au monde, a une forte incidence sur la demande mondiale et le prix des métaux ferreux et non ferreux. La rareté des nouvelles découvertes de gisements minéraux majeures, les pénuries de main-d'œuvre et les

autres difficultés touchant les marchés d'approvisionnement traditionnels contribuent toutes aux contraintes d'approvisionnement.

À court terme, la direction continuera de s'efforcer de procurer une valeur maximale pour les parties prenantes, principalement en contrôlant les coûts, en optimisant la capacité d'utilisation des foreuses, en améliorant la productivité, en protégeant la situation de trésorerie de la Société et en continuant de maintenir les normes solides en santé et sécurité d'Orbit Garant. La direction estime que les foreuses à technologie de surveillance et de contrôle informatisé de la Société joueront un rôle de plus en plus important dans l'atteinte de ces objectifs, en permettant de réduire les coûts de main-d'œuvre et des biens non durables de forage minier, d'augmenter les taux de productivité dans les activités de forage et d'améliorer la sécurité. Jusqu'à présent, lorsque les appareils dotés de cette technologie ont été utilisés dans le cadre de projets de clients, Orbit Garant a atteint une productivité accrue de plus de 25 % par rapport aux appareils de forage traditionnels. La Société compte actuellement 20 appareils de forage dotés de la technologie de surveillance et de contrôle informatisé et planifie d'ajouter sept autres appareils de ce type à sa flotte durant l'exercice 2015. Les clients de la Société apprécient l'amélioration de la performance et le potentiel de nos nouveaux appareils de forage, et cela nous a permis de renouveler des contrats de forage souterrains pour des plus longues durées. La Société a récemment élargi ses activités de prospection de clientèle à l'échelle internationale avec un nouveau bureau au Chili et du nouveau personnel en Afrique de l'Ouest, afin d'être mieux placés pour saisir les occasions sur le marché et de renforcer d'avantage les relations avec la clientèle. Orbit Garant a récemment obtenu son premier contrat de forage au Chili, qui devrait débiter au deuxième trimestre de l'exercice 2015 de la Société. Le budget des dépenses d'investissement d'Orbit Garant pour l'exercice 2015 devrait se chiffrer entre 3,0 M\$ et 7,0 M\$ selon les conditions du marché au cours de l'exercice, ce qui reflète les efforts continus de gestion des coûts de la Société dictés par la conjoncture. La Société continuera à suivre de près les conditions du marché et de gérer en conséquence son personnel, ses inventaires, ses dépenses d'investissement et son bilan financier. Forte de son bilan financier solide, Orbit Garant s'engage à poursuivre la valorisation des occasions de croissance au Canada et à l'international.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est accumulée puis communiquée à la direction de l'émetteur, y compris aux dirigeants responsables de l'attestation, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2014, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2014.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable et non absolue que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le

soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Au cours de l'exercice 2014, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière était en place au sein de la Société et a évalué sa conception et confirmé qu'aucune modification apportée au processus de contrôle interne au cours de l'exercice n'a touché de façon significative, ni ne pourrait raisonnablement toucher de façon significative, le contrôle interne de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son processus de contrôle interne et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2014, une évaluation de l'efficacité du processus de contrôle interne de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.